



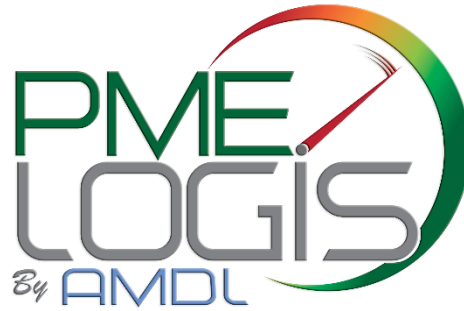
الإتحاد العام لمقاولات المغرب  
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⵓⵙⵔⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ  
Confédération Générale des Entreprises du Maroc



AMDL  
الوكالة المغربية لتنمية الأنشطة اللوجيستية  
Agence Marocaine de Développement de la Logistique



Fédération du Transport et de la Logistique  
جامعة النقل واللوجستية



**Procédure d'accès des PME au financement des produits de formation et de certification des compétences du programme de mise à niveau logistique des PME « PME Logis »**

## Table des matières

1. Préambule.....	3
2. Glossaire.....	4
3. Population cible et conditions d'éligibilité des PME.....	5
4. Procédure d'accès des PME aux produits.....	5
5. Annexe.....	5

## 1. Préambule

L'Agence Marocaine de Développement de la Logistique « AMDL » s'est attelée à élaborer et mettre en place, en partenariat avec la Confédération Générale des Entreprises du Maroc « CGEM » et le Groupement Interprofessionnel d'Aide au Conseil Transport et Logistique (GIAC TRANSLOG), un programme de mise à niveau logistique des PME « PME Logis » visant à répondre aux enjeux et besoins du secteur.

« PME Logis » a pour objectifs de :

- Rehausser le niveau des pratiques logistiques au sein des PME marocaines en vue de leur alignement avec les meilleurs standards et normes ;
- Faire émerger une offre de services logistiques performante adaptée aux besoins des PME ;
- Favoriser le développement de la qualité opérationnelle des opérateurs logistiques ;
- Renforcer les compétences logistiques des ressources humaines.

A travers ce programme, qui cible à la fois les opérateurs logistiques et les chargeurs, les entreprises peuvent bénéficier d'un **accompagnement technique et financier** sur différents volets tels que les diagnostics logistiques, les systèmes d'information logistiques (WMS/TMS), les certifications / labellisations et les formations.

Le déploiement du programme « PME Logis » s'appuiera sur l'expertise de cabinets à même de fournir des prestations de qualité dans les volets susmentionnés.

Les différents produits d'études et de diagnostics et des systèmes d'information du programme « PME Logis » pour lesquels les PME peuvent soumettre leur demande de financement sont présentés en annexe 1.

La consistance du programme et les plafonds de financement par produit sont détaillés sur le site web de l'AMDL ([www.amdl.gov.ma](http://www.amdl.gov.ma)).

Les modalités de mise en œuvre des différents produits du programme, par type de produit, sont présentées dans le manuel de procédures consultable par les PME après leur inscription sur la plateforme web du programme.

Le présent document a pour objet de décrire la procédure et les modalités de traitement des demandes de financement des PME souhaitant bénéficier des produits d'études et de diagnostics et des systèmes d'information du programme « PME Logis ».

Ce document présente ainsi :

- La population cible et les conditions d'éligibilité des PME ;
- La procédure d'accès des PME aux produits d'études et de diagnostics et des systèmes d'information du programme « PME Logis ».

## 2. Glossaire

Dans ce qui suit, on entend par :

**Appel à candidature** : Invitation lancée auprès des PME pour soumettre leur demande pour bénéficier du financement de l'un des produits du programme "PME Logis".

### **Cabinet :**

- Organisme de conseil et/ou de formation dans les cas suivants :
  - Produits d'études et de diagnostics ;
  - Produits de certification et de labellisation ;
  - Produits de formation et de certification de compétences.
- Intégrateurs des systèmes d'information logistiques dans les cas des produits des systèmes d'information.

**Comité opérationnel** : Comité constitué du Ministère de l'Economie et des Finances, de l'AMD L, de la Fédération du Transport et de la Logistique (FTL – CGEM) et du GIAC TRANSLOG, instauré afin d'assurer un bon suivi et une bonne gestion du programme de mise à niveau logistique des PME. Ce comité est présidé par l'AMD L et son secrétariat est assuré par le GIAC TRANSLOG. Il a pour mission d'administrer au quotidien l'ensemble des aspects du programme et de suivre de près son déploiement.

**Contrat de financement** : Contrat signé entre l'Entreprise, le Cabinet le GIAC TRANSLOG et l'AMD L qui a pour objectif de définir le mode d'intervention du Cabinet au sein de l'Entreprise bénéficiaire ainsi que les engagements de chacun dans le cadre de la mise en œuvre d'un produit du programme.

**Plateforme Web "PME Logis"** : un portail informatique en ligne mis à la disposition des cabinets et PME. Il a pour objectif de faciliter l'accès audit programme et assurer la traçabilité de ses opérations. Il permet également l'automatisation des différents processus de :

- Dépôt et suivi du traitement des dossiers de référencement ;
- Dépôt et suivi du traitement des dossiers d'accès au programme ;
- Dépôt et suivi de l'évaluation des livrables des missions du programme ;
- Dépôt et suivi du traitement des dossiers de paiement.

### 3. Population cible et conditions d'éligibilité des PME

La population cible des produits du programme est constituée des :

- **Opérateurs logistiques :**
  - Prestataires de services logistiques ;
  - Commissionnaires de transport, notamment les Freight Forwarders ;
  - Opérateurs de messagerie ;
  - Transporteurs routiers de marchandises.
  
- **Chargeurs :**
  - Industriels ;
  - Distributeurs ;
  - Grossistes et semi-grossistes.

Sont éligibles aux produits du programme « PME Logis » les PME de la population cible :

- De droit marocain ;
- Ayant un chiffre d'affaires annuel :
  - Entre 300 000 DH et 200 MDH pour les opérateurs logistiques ;
  - Entre 3 MDH et 200 MDH pour les chargeurs.
- En situation régulière vis-à-vis de la CNSS à la date de demande ;
- En situation fiscale régulière ;
- Ne faisant pas l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

### 4. Procédure d'accès des PME aux produits

La PME désirent bénéficier des produits du programme « PME Logis » est invitée à répondre à l'Appel à Candidature lancé à cet effet.

Les PME peuvent bénéficier d'un ou de plusieurs produits de formation. L'accès des PME à cette catégorie de produits s'effectue selon les étapes suivantes :

#### Etape 1 : Soumission de la demande de financement

La PME saisit et dépose sa demande de financement en ligne sur le lien [www.pmelogis.ma](http://www.pmelogis.ma) en respectant le délai précisé dans l'annonce.

Le dépôt de la demande de financement se fait en trois étapes :

- **L'inscription au programme « PME LOGIS » :**

Pour pouvoir soumettre une demande de financement, la PME doit d'abord créer un compte en renseignant un formulaire contenant les champs suivants :

- Raison sociale ;
- Activité ;
- Adresse du siège social ;
- Statut juridique ;
- Numéro de registre de commerce ;
- Ville ;
- ICE ;

- Numéro d'identifiant fiscal ;
- Numéro de CNSS ;
- Informations sur le contact : nom et prénom, fonction, numéro de téléphone, e-mail ;
- Identifiants du compte.

La PME reçoit un mail de notification de son inscription à l'adresse mail renseignée dans le formulaire.

Le secrétariat du Comité Opérationnel procède alors à la vérification des informations soumises, suite à quoi, la PME reçoit un mail de validation de son profil. Dès lors, elle peut accéder à son compte pour déposer sa demande de financement.

- **La fiche PME :**

Pour soumettre une demande de financement, la PME doit accéder à l'espace « mes demandes de financement » et renseigner la fiche PME qui contient, en plus des informations fournies lors de l'inscription :

- Champs à renseigner :

***Informations générales***

- capital social ;
- chiffre d'affaire du dernier exercice clos ;
- dirigeants ;
- date de création ;
- site web (s'il existe) ;
- activités ;
- actionnaires/associés ;
- groupe/maison mère ;
- appartenance à l'association ou fédération.

***Données liées à l'activité***

- effectif : permanents/intérimaires ;
- installations et équipements (entrepôts, usine, systèmes d'informations, équipements de manutention, etc.) ;
- flotte de véhicules (camions, remorque, etc.) ;
- certifications ou labellisations.

- Pièces à joindre :

- identité visuelle de la PME (logo) ;
- statuts de l'entreprise ;
- attestation d'éligibilité aux Contrats Spéciaux de Formation (CSF) à la date de dépôt de la demande (le cabinet n'a pas à joindre ce document, le Secrétariat du Comité Opérationnel pourrait le télécharger sur le portail CSF au niveau du site interne du GIAC Translog) ;
- modèle J de l'extrait du registre de commerce de la PME datant de moins d'un mois ;
- attestation de régularité fiscale ou déclaration sur l'honneur attestant que la PME est en situation fiscale régulière selon le modèle fourni (à télécharger sur la rubrique « Documents » de la plateforme PME Logis et à remplir) ;
- identifiant commun de l'entreprise (ICE) ;
- attestation du chiffre d'affaires du dernier exercice clos ;
- pièce justifiant l'habilitation des pouvoirs du signataire (copie certifiée conforme à l'original).

- **La demande d'accès au financement :**

Cette étape n'est accessible que si la fiche PME est complétée. La demande d'accès au financement est créée comme suit :

- Choisir le produit dont la PME souhaite bénéficier ;
- Choisir un organisme de formation parmi la liste des organismes référencés ;
- Joindre la liste des employés à former selon le modèle fourni (à télécharger et à remplir).

## **Etape 2 : Réception et examen des demandes de financement**

- Un mail de confirmation de la réception du dossier de demande de financement est envoyé automatiquement à la PME ;
- Le secrétariat du Comité Opérationnel demande le complément du dossier incomplet sous un délai de cinq (5) jours ouvrables ;
- Le Comité Opérationnel examine la demande soumise par les PME et décide de sa validité et donc de l'accord du financement du produit demandé dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrables à compter de la date de la confirmation de la réception du dossier complet.
- Le Comité Opérationnel consigne la demande de financement approuvée dans un procès-verbal.

**NB :** L'examen se fait sur la base du règlement d'évaluation des demandes de financement des produits de formation, disponible sur la plateforme web.

## **Etape 3 : Notification des résultats de l'évaluation aux PME candidates**

- Le Secrétariat du Comité Opérationnel renseigne les décisions dudit Comité, consignées dans le procès-verbal, sur la plateforme ;
- En cas d'avis favorable, un mail est envoyé automatiquement aux PME bénéficiaires leur annonçant l'acceptation de leur demande de financement ;
- La PME dont la demande est acceptée envoie son dossier sous format papier en deux exemplaires (documents originaux) au GIAC TRANSLOG à l'adresse suivante : Angle rue Bapaume et provins, Im AZRAKIA, 3ème étage, Casablanca, pour un contrôle de conformité. Le GIAC TRANSLOG remet ensuite un exemplaire du dossier à l'AMDAL ;
- Le secrétariat du Comité Opérationnel envoie un mail aux PME dont la demande de financement a été rejetée, les informant du motif du rejet de leur demande.

## **Etape 4 : Contractualisation**

**NB :** Seul le produit de certification des compétences est concerné par cette étape, les produits de formation ne le sont pas.

- Pour la demande de financement acceptée, un contrat de financement, dont le modèle est disponible sur la plateforme web, est conclu entre l'AMDAL, le GIAC TRANSLOG et la PME bénéficiaire, établi en trois (3) exemplaires. Ce contrat fixe notamment les obligations des Parties ;
- La PME bénéficiaire récupère le contrat, le signe et le remet à GIAC TRANSLOG dans un délai quinze (15) jours à compter de la date de notification de l'acceptation de la demande de financement. Au-delà de ce délai, l'accord de financement est automatiquement annulé ;




- Le contrat est ensuite signé par l'AMDAL et le GIAC TRANSLOG. Ce dernier remet à chacune des parties signataires, une copie signée dudit contrat ;
- Le secrétariat du Comité Opérationnel dépose le contrat signé et scanné sur la plateforme web afin qu'il soit accessible pour l'ensemble des parties.



## 5. Annexe

**Annexe 1 : Consistance détaillée et termes de référence types des produits de formation et de certification des compétences du programme de mise à niveau logistique des PME**

**Annexe 1 : Consistance détaillée des produits de formation et de certification des compétences du programme de mise à niveau logistique des PME**

Produit	Action d'accompagnement	Consistance	Plafond en dhs HT	Part financée par le programme
 <b>Certification des compétences</b>	Certifier les compétences en Supply-Chain de mes employés	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Certification des personnes par rapport aux référentiels logistiques et Supply-Chain : APICS, ELA, etc.</li> </ul>	25 000/ Personne	90%
 <b>Best practices</b>	Sensibiliser mes cadres aux bonnes pratiques logistiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Organisation d'ateliers de sensibilisation aux bonnes pratiques logistiques</li> </ul>	3 000/ Personne	100%
 <b>Formation</b>	Former mon personnel logistique en ADR, ATP, Conduite, Sécurité, et mise à niveau réglementaire et technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Formation des opérateurs de base (conducteurs, manutentionnaires)</li> <li>○ Formation de l'encadrement intermédiaire</li> </ul>	Entre 1 500 et 6 000/ personne	100%

La consistance des produits est détaillée dans les termes de référence types téléchargeable après validation de l'inscription au programme sur la plateforme web : [www.pmelogis.ma](http://www.pmelogis.ma)